

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE L'ISLET
MUNICIPALITÉ DE SAINT-JEAN-PORT-JOLI**

EXTRAIT du procès-verbal de la session régulière du conseil municipal de Saint-Jean-Port-Joli, tenue le septième (7^{ième}) jour d'avril 2008 à compter de 20:00 heures, à la salle du conseil du Centre municipal situé au 7 Place de l'Église, à Saint-Jean-Port-Joli.

Sont présents :

Mesdames les conseillères :
Judith St-Pierre
Josette Dubé

Messieurs les conseillers :
Jean-Pierre Lebel
Daniel St-Pierre
Marcellin Fréreau

formant quorum sous la présidence de Monsieur le maire Jean-Pierre Dubé.

Il a été résolu ce qui suit :

155-04-08

Redécoupage de la carte électorale.

ATTENDU QUE le Directeur général des élections du Québec propose un redécoupage de la carte électorale du Québec;

ATTENDU QUE ce redécoupage vient modifier les limites du comté de Montmagny-L'Islet par l'ajout des municipalités de la MRC de Kamouraska;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Daniel St-Pierre
APPUYÉ PAR : M. Jean-Pierre Lebel
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

que la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli s'oppose à ce redécoupage et avise le Directeur général des élections du Québec qu'elle désire que le comté de Montmagny-L'Islet conserve ses limites actuelles.

SIGNÉ : Jean-Pierre Dubé, maire
CONTRESIGNÉ : Denis Gaudreault, secrétaire-trésorier

FAIT À SAINT-JEAN-PORT-JOLI CE VINGT-DEUXIÈME JOUR DU MOIS D'AVRIL 2008.

VRAIE COPIE CONFORME